

jusqu'à dans le fondement, ou pour mieux dire, renversé & anéanti par la susdite entreprise violente du Roi de Prusse. Quoique cette seule considération fût pour faire sentir à un chacun le danger, dont il est menacé à son tour, si un procédé de cette nature n'est pas arrêté, comme il le mérite; on ne sauroit pourtant passer sous silence un grand nombre de circonstances aggravantes qui accompagnent cet événement.

Il n'a été rien négligé ni de notre part, ni de celle du Duc notre Epoux, pour donner au Roi de Prusse des marques d'une attention distinguée, & nous assurer de son amitié, par tous les moyens compatibles avec l'honneur & l'équité. On a fait toutes les avances possibles pour cimenter au moyen des obligations réciproques que prescrit la Nature, les liaisons qui doivent subsister entre les Princes voisins. Le Marquis de Botta fut envoyé à la Cour de Berlin préférablement à d'autres Ministres, parce qu'on avoit lieu de croire, que sa personne étoit agréable au Roi. Ses Instructions se réduisoient en substance à offrir amitié pour amitié, & pour atteindre ce but, il étoit autorisé en particulier à entrer dans tous les engagements qui ne seroient pas contraires, ni à la Pragmatique-Sanction garantie par tout l'Empire, & particulièrement par la Maison de Brandebourg, ni aux droits d'un tiers.

Nous avons même fait plus, car ayant été informée, que sous le prétexte d'un secours qu'on vouloit nous forcer à recevoir contre notre gré & qui ne nous étoit alors aucunement nécessaire, on souhaitoit former des prétentions sur une partie de nos États, nous avons permis au Marquis de Botta de déclarer, que si contre notre attente nous avions besoin tôt ou tard du secours du Roi de Prusse,